

CONSEIL MUNICIPAL DU 4/12/2017

L'an deux mille dix sept le quatre du mois de décembre, le Conseil Municipal de la commune de PUGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean ROUX

Date de convocation : 28/11/2017

PRESENTS : MM ROUX, DUMONT Michel, LANNES Jean-Louis, SAURA Michel, SANCHEZ Martine, GARD Daniel, BERGEON Gilles, DUPIELLET Françoise, COVIAUX Christian, MAURICETTE FAUCHE, Pierre MAGNOL, Severine HERR, Marc DUPERRIN, DUCOURNAU Nadine, Carine TRILLES, Cathy COUPAUD

ABSENTS EXCUSES :

Michèle ROUSSEAU qui donne pouvoir à Severine HERR
Carine LE TALLEC qui donne pouvoir à Françoise DUPIELLET
Michaël FUSEAU qui donne pouvoir à Cathy COUPAUD

SECRETAIRE : Marc DUPERRIN

Monsieur ROUX procède à l'appel et constate que le quorum est atteint, puis demande si le conseil adopte le compte rendu du 30/10/2017. Adopté à l'unanimité

-INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

-Refus-

7/11/2017 – Me SEPZ – pour LABATUT H. – Parcelles ZN 464-471-472 – Bellevue – 1413 m2 - 142 000 €
21/11/2017 – Me DUFOUR pur SCI LUCY – Parcelles ZD 243p -235p – Les Champs de Bert – 5400 m2 – 320 000 €
22/11/2017 – M DUPEYRON pour FERACHO/LAMEZAGUE – Parcelle B 1004 –Gravier – 318 m2 – 114 900 €
22/11/2017- Me PETIT pour VERHOEVEN/ROBERT –Parcelle ZI 311 – Augereau – 2279 m2 - 237 000 €
29/11/2017 – Me BAUDERE pour EGGER Ch- parcelle ZI 88 - Cassillac – 7 685 m2 – 50 000 €

2017/147 -Contrat d'assurance CNP

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune de PUGNAC a demandé une proposition d'assurance à CNP Assurances, pour la couverture des risques incapacités du personnel. La prime annuelle afférente à ce contrat inclut les frais de gestion.

Le texte de cette proposition est soumis aux conseillers auxquels il est demandé de souscrire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces correspondantes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés,

DECIDE

- De souscrire au contrat assurance du personnel proposé par CNP Assurances pour une durée d'une année;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce contrat.

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité,

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception.

19 voix pour

REAMENAGEMENT ECOULEMENT DU FOSSE ROUTE DU CANTON

M LANNES informe le conseil d'un problème d'écoulement des eaux au Canton,

Il présente deux devis :

- Entreprise BOUCHER TTC 7 800 €
- Entreprise SCREG TTC 8 244 €

Vu la nécessité de ces travaux, le conseil décide de les faire réaliser par l'entreprise BOUCHER moins disante et charge la commission voirie du suivi du chantier.

2017/148 -DEMANDE LOCATION SALLE CENTRE CULTUREL PRIX

Par courrier Mme Chantal LABELLE Psychopraticienne hospitalière souhaite louer une salle sur la commune tous les jeudis de 19 h à 21 h pour recevoir des groupes de personnes qui participent à un programme utilisant la méditation de pleine conscience.

Après délibération le conseil municipal est favorable à cette demande et propose le bureau à l'étage du centre culturel moyennant la somme de 50 € par mois 18 voix POUR, 1 voix CONTRE, M. ROUX qui suggère 40 €.

Une convention sera établie entre les deux parties.

2017/149 -DEMANDE EMPLACEMENT ET TARIF (rôtisserie ambulante et plat latino)

Par courrier M. DUBROQUA de PUGNAC sollicite un emplacement sur la parcelle 217 ZC 282 au CANTON pour installer son camion et proposer sa rôtisserie tous les soirs de la semaine de 18 h à 21 h 30 et le dimanche de 11 h à 14 h.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à sa demande. Une participation mensuelle de 30 € sera demandée à partir du troisième mois.

Le conseil municipal charge le maire de prendre l'arrêté de stationnement correspondant.

19 voix POUR.

PLATS LATINOS

Par courrier M et Mme MALOBERTI DE BLAYE souhaitent un emplacement pour proposer des plats latinos les jours de marché et tous les autres soirs de 18 h à 22 h.

Après délibération, le conseil municipal donne une autorisation pour le marché du mercredi souhaitant privilégier les habitants de PUGNAC, il n'est pas favorable pour les autres jours de la semaine.

19 voix POUR.

LA POSTE

Le maire informe le conseil que suite au mécontentement des élus et des Pugnacais sur le fonctionnement de la Poste, Mme PETIT Directrice de la Poste, viendra en mairie le mardi 5/12 pour discuter des horaires d'ouverture.

Il relate sa visite à M LE SOUS PREFET et donne lecture de la lettre de LA POSTE qui ne répond pas à ses attentes.

2017/150 -SIAEPA RAPPORT EAU 2016

Le maire présente à l'assemblée le rapport annuel sur le prix de l'eau, de l'assainissement collectif et non collectif 2016. Après délibération, le conseil municipal accepte ce rapport du SIAEPA.
19 voix POUR.

2017/151 -

Adhésion au SIAEPA du Bourgeois de la Communauté de Commune de Blaye et de la Communauté des Communes du Grand Cubzaguais à compter du 1^{er} janvier 2018

Vu les dispositions de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 5211-5-1, L5711-1 L5211-17 et L5211-20;

Vu la délibération, prise en date du 28 septembre 2017, de la Communauté de Communes du Grand CUBZAGUAIS demandant l'adhésion, à compter du 1^{er} janvier 2018, au SIAEPA du Bourgeois pour les compétences Eau potable, Assainissement et Assainissement Non Collectif pour les communes de Bourg, Lansac, Mombrier, Pugnac, St Trojan, Tauriac et Teuillac,

Vu la délibération, prise en date du 18 mai 2017 et du 6 juillet 2017, de la Communauté de Communes de Blaye demandant l'adhésion, à compter du 1^{er} janvier 2018, au SIAEPA du Bourgeois pour les compétences Eau potable, Assainissement, Assainissement Non Collectif et Assainissement Non Collectif sous convention, pour les communes de Bayon, Blaye, Comps, Gauriac, St Seurin de Bourg, St Ciers de Canesse, St Vivien de Blaye, Samonac et Villeneuve de Blaye,

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de statuer sur la demande d'adhésion de la Communauté des Communes de Blaye et la Communauté des Communes du Grand CUBZAGUAIS, à compter du 1^{er} janvier 2018, au SIAEPA du Bourgeois pour les compétences Eau, Assainissement et Assainissement non Collectif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver :

- l'adhésion de la Communauté de Communes de Blaye à compter du 1^{er} janvier 2018, au SIAEPA du Bourgeois pour les compétences Eau potable, Assainissement, Assainissement Non Collectif et Assainissement Non Collectif sous convention, pour les communes de Bayon, Blaye, Comps, Gauriac, St Seurin de Bourg, St Ciers de Canesse, St Vivien de Blaye, Samonac et Villeneuve de Blaye,
- L'adhésion de la Communauté de Communes du Grand Cubzaguais à compter du 1^{er} janvier 2018, au SIAEPA du Bourgeois pour les compétences Eau potable, Assainissement, Assainissement Non Collectif pour les communes de Bourg, Lansac, Mombrier, Pugnac, St Trojan, Tauriac et Teuillac,

19 voix POUR

TRANSFERT ZA A LA CCC

Suite aux dispositions de la Loi NOTRE, la CC du Cubzaguais est compétente pour l'ensemble des zones d'activités. Le maire informe les élus que ce transfert des 4 zones d'activités de PUGNAC sera effectif en 2018. Une convention devra être passée entre la commune et la CCC pour l'entretien de ces zones par les services de la commune.

Il est décidé de faire chiffrer ces travaux à l'ESAT LA PAILLERIE de BRAUD ET ST LOUIS, travailleurs handicapés.

2017/152 -DEPART LOCATION MME GOURDET – Remise caution

Par courrier Mme GOURDET nous informe qu'elle quitte son logement au 31/12/2017.

Le conseil municipal en prend note et charge le maire pour le remboursement de sa caution s'élevant à 540 €. 19 voix POUR.

POT DU PERSONNEL – DEPART A LA RETRAITE Daniel

La date du 20 décembre à 19 h est retenue pour le pot de fin d'année et le départ à la retraite de M. RATINAUD

VŒUX DU MAIRE

Les vœux du Maire sont fixés au samedi 13 janvier 11 h à la salle des fêtes.

PANNEAU D’AFFICHAGE

Après délibération et à l'unanimité des présents le devis de M. MARIAUD de 1 296 € est accepté pour la fabrication d'un panneau d'affichage sur le terrain communal en mitoyenneté du giratoire de la cave. Un arrêté municipal sera apposé pour veiller au bon affichage des pétitionnaires locaux.

2017/153 -BIBLIO.GIRONDE

Par courrier du 28 novembre Le Président GLEYZE sollicite la commune pour une mise à disposition par voie de convention du local occupé par l'actuelle bibliothèque, à dater de l'installation de la Médiathèque dans son nouveau bâtiment, pour servir de « relais biblio.gironde pour la Haute-Gironde ». Le conseil émet un avis favorable à cette demande et autorise le maire à signer tous les documents afférents.

19 voix POUR.

2017/154 -SDIS – CONTROLE DES POINTS D’EAU INCENDIE

Par courrier le Président GLEYZE rappelle à la commune la proposition du SDEEG d'exercer la mission de Défense Extérieure contre l'Incendie en contrepartie d'une participation.

Il propose un partenariat avec le SDIS qui continuerait ainsi à assurer gratuitement le contrôle des hydrants sur la commune en contrepartie d'une participation volontaire ce qui permettrait de continuer à accompagner les services incendie et de secours.

Après délibération et à l'unanimité des présents, le conseil municipal souhaite que le SDIS continue à exercer le contrôle des hydrants sur la commune moyennant une participation volontaire de 7 173 € et la contribution obligatoire s'élevant pour 2018 à 34 351.19 €.

Le conseil autorise le maire à signer tous les documents y afférents.

19 voix POUR.

Mme COUPAUD assistera à la réunion du 19/01 à BORDEAUX sur les acteurs de la domiciliation.

M. MAGNOL représentera la commune lors de la cérémonie d'accueil dans la citoyenneté française de Mme GARDERON Nahid le 14 décembre à la Préfecture.

Mme SANCHEZ rend compte de la réunion qui s'est tenue à ST SAVIN à laquelle elle a assisté avec Mme FAUCHE et indique qu'il y a une éducatrice spécialisée dans notre secteur pour les violences conjugales, Mme CHANDELIER, intervenante en Gendarmerie.

Daniel GARD est étonné par le nombre de plaques mises en place sur les bâtiments communaux. Il aurait dû y avoir une seule plaque par bâtiment.

M LANNES donne le coût total de la numérotation soit 22 308 €. Les services communaux ont assuré la mise en place des plaques et tout le suivi administratif. Un grand merci au personnel masculin et aux secrétaires de mairie.

Pierre MAGNOL signale que la remise du LABEL INTERNET est prévue le 8/02. Il rend compte de la réunion du Syndicat du Collège de Bourg.

Il stipule que suite à l'Assemblée Générale du TENNIS, le bureau a été modifié

PRESIDENT Guillaume VELLA

TRESORIER Jennifer LEFEBVRE

SECRETAIRE Christophe ACQUART

A ce jour, le club compte 36 adhérents.

Il faut absolument faire de la publicité pour le tennis couvert pour attirer un maximum de personnes.

Michel DUMONT signale que M. BARBOTEAU a mis en sécurité l'ornement central de la mairie qui menaçait de tomber.

Il rend compte du devis reçu de M SELLIER pour le remplacement des ouvertures à l'école maternelle soit 85 328.77 € TTC.

La commission des bâtiments est chargée d'étudier l'ensemble des travaux nécessaires à l'école maternelle. Les volumes sont à respecter et à isoler.

L'expertise de l'air est obligatoire à partir de 2018.

Nous serons amenés à solliciter un bureau d'études avant d'entreprendre cette réhabilitation.

Françoise DUPIELLET remercie tous les participants au Salon du Chocolat, qui a remporté une nouvelle fois un grand succès. Plus de 2000 personnes sur les deux jours.

Marc DUPERRIN regrette le manque de prises électriques à la salle des fêtes. M GARD est chargé d'étudier le problème.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h